Compte rendu du Comité de Projet – Projet « La Barque »

Date : Jeudi 15 mai 2025
Lieu : Commune de La Bâtie-Montsaléon (Hautes-Alpes)
Organisateur : Société Melvan
Objet : Présentation du projet de centrale solaire agricompatible « La Barque » et échanges avec les parties prenantes

Etaient présents :

- Lola DURAND, Melvan
- Bertrand BISCH, Melvan
- Alain d'HEILLY, Mairie de La Bâtie-Montsaléon
- Anthony MARTIN, exploitant agricole
- Michel HUICI, propriétaire de l'aérodrome
- Jean DEPEYRE, Mairie de Sigottier

La réunion du Comité de Projet, organisée dans le cadre du projet de centrale solaire « La Barque », s'est déroulée en conformité avec les nouvelles obligations réglementaires introduites par la loi APER du 10 mars 2023 (article L.211-9 du Code de l'énergie), renforcées par le décret du 22 décembre 2023. Cette disposition impose la tenue d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors zones d'accélération, notamment celles dont la puissance dépasse 2,5 MWc et qui font l'objet d'une évaluation environnementale.

En ouverture de séance, la société **Melvan**, porteur du projet, a présenté son profil. Producteur indépendant français d'énergies renouvelables, Melvan développe, finance, construit et exploite des centrales solaires et éoliennes en métropole et outre-mer. L'entreprise s'inscrit dans une logique de durabilité et de partage de valeur avec les territoires. Depuis 2021, elle mobilise massivement le financement participatif auprès des citoyens via les plateformes Enerfip et Lumo. Cette stratégie lui a permis de lever plus de 17 millions d'euros en obligations convertibles pour soutenir ses projets.

Le projet « La Barque », objet du comité, s'inscrit dans cette dynamique territoriale. Il s'agit d'une centrale photovoltaïque de **11,6 MWc** implantée sur la commune de **La Bâtie-Montsaléon**, dans les Hautes-Alpes. Le site, d'une superficie totale de **15,8 hectares**, est destiné à accueillir une installation dite **agricompatible**, c'est-à-dire combinant production d'énergie et activité agricole. La conception intègre un partenariat étroit avec **Anthony Martin**, futur éleveur ovin en cours d'installation, dont le siège d'exploitation se situe à Aspres-sur-Buëch, à une quinzaine de minutes du site.

Une étude d'impact environnementale (EIE) est en cours de finalisation, et le projet est envisagé comme éligible au "cas 3" du cahier des charges de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Les discussions ont mis en avant la volonté forte du porteur de projet

d'assurer une **cohabitation entre activité pastorale et production solaire**, avec un accompagnement agricole structuré en partenariat avec le bureau d'études **Acte Agri+**. L'atelier CHADO sera chargé de la procédure d'urbanisme, tandis que l'inventaire écologique est confié à la société Encis.

Le futur éleveur devrait y installer un **troupeau de 60 brebis mérinos**, élevées selon les principes de l'agriculture biologique et destinées à la vente directe. Le site mis à disposition offrirait une solution pérenne contre la prédation et permettrait une réduction significative des frais de pension liés à l'élevage itinérant (pâturage saisonnier actuellement pratiqué à Forcalquier, Le Monêtier-les-Bains et Saint-Martin-de-Crau). Il serait envisageable de pouvoir permettre le raccordement du parc agricompatible au réseau d'eau pour les besoins d'abreuvement du cheptel.

Sur le plan technique, la centrale devrait produire environ **17 365 MWh/an**, soit l'équivalent de la consommation électrique spécifique de **14 790 personnes**. Elle permettra d'éviter près de **6 495 tonnes de CO_2 par an**, avec un **temps de retour énergétique estimé à 1,7 an**. La durée d'exploitation est prévue pour **30 ans**, avec une mise en service attendue en **2029**.

Le **raccordement électrique**, d'une distance de 13 km jusqu'au poste source de Veynes, est actuellement à l'étude. Les investissements globaux du projet sont estimés à **11,6 millions d'euros**, financés majoritairement par de la dette senior (89 %), du financement participatif (10 %), et marginalement par du capital et des prêts actionnaires.

Enfin, la réunion a permis de rappeler la fiscalité générée localement par le projet : environ **71 700 € par an**, répartis entre la commune, l'EPCI et le département. À terme, le projet représente un apport total d'environ **2,2 millions d'euros** pour le territoire sur sa durée de vie.

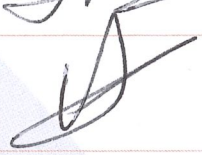
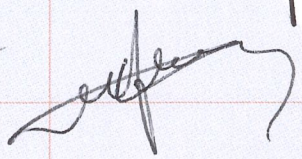
La séance s'est conclue par une présentation du **calendrier prévisionnel** : dépôt du permis en juin 2025, instruction administrative courant 2026, obtention de l'autorisation et du tarif de rachat, puis lancement des travaux et mise en service prévue pour l'année 2029.

melvan
PRODUCTEUR ENR

Comité de Projet La Barque

Date du comité de projet : 15/05/2025

Lieu du comité de projet : La Bâtie Montsaléon

Nom	Prénom	Représentant de	Signature
MARTIN	Anthony	éleveur	
HUGO	Michel	propriétaire Foncier	
DHELLY	Alain	Co Président Maire	
DEPEYRE	Jean	Maire de Sogolive	

Direction Territoriale Nord
77/79 bd Alexandre Martin
45000 Orléans
02 38 54 03 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

SAS Melvan au capital de 120 000 €
SIREN 833 637 812
RCS Orléans
Code APE : 7112B
TVA : FR84 833 637 812

melvan
PRODUCTEUR ENR

Comité de projet

La Barque
Projet solaire agricompatible

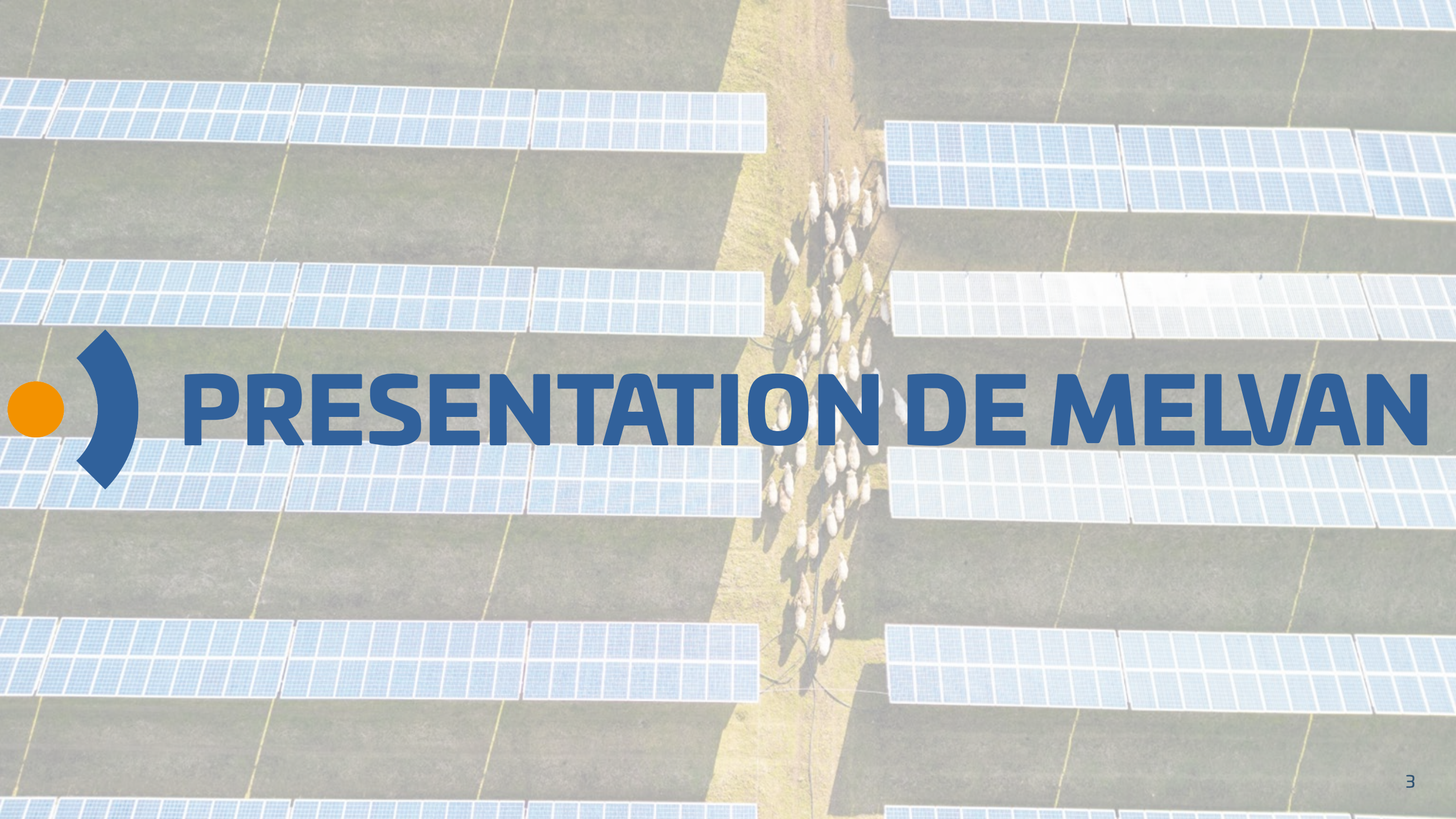
Jeudi 15 mai 2025





Sommaire

- Présentation de Melvan
- Cadre juridique du Comité de Projet
- Présentation du Projet « La Barque »



PRESENTATION DE MELVAN

Présentation de Melvan

Société à mission
Depuis sept 24

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et opère des centrales solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.
L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

Avignon
Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux
Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
72, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

Orléans
Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

Agences de Développement
Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen

Melvan Energie 1, via la plateforme Enerfip

Montant levé
9,1 M€

Melvan Territoires, via la plateforme Lumo

Montant levé
5 M€

Melvan Croissance, via la plateforme Lumo

Montant levé
3,2 M€ *(en cours)*

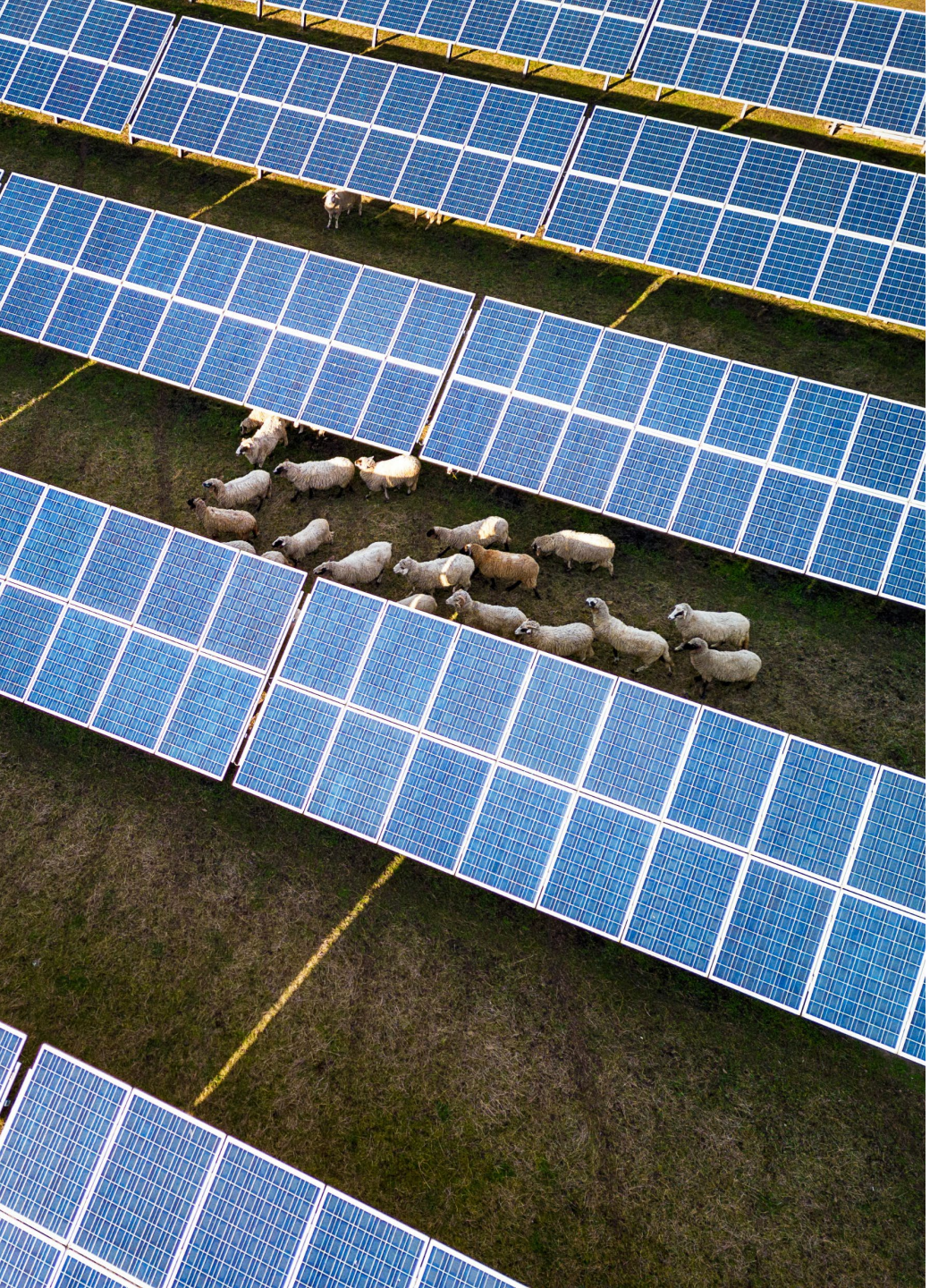


En accord avec ses valeurs, Melvan recourt au financement participatif afin de financer son développement. Son activité de développement est ainsi financée grâce à la participation citoyenne.

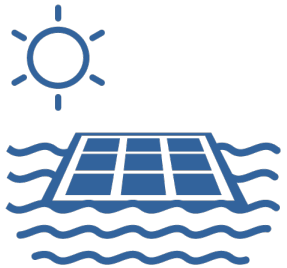
Depuis octobre 2021, le groupe Melvan a procédé à sept campagnes d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) auprès des citoyen.es, par l'intermédiaire de ses sociétés Melvan Énergie 1, Melvan Territoires et Melvan Croissance. Ces trois portefeuilles de projets, dont Melvan est l'actionnaire unique, ont vocation à détenir partiellement ou totalement les sociétés projets.

Des milliers de citoyen.es ont ainsi pu participer au financement du développement et de la construction de projets d'énergies renouvelables, tous situés en France. Ainsi, Melvan dispose de ressources financières pour développer et construire un portefeuille de projets agrégant plusieurs centaines de mégawatts tout en intégrant une logique de partage de la valeur avec les citoyen.es.

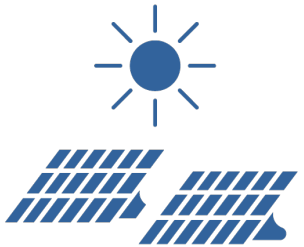
Nos capacités financières



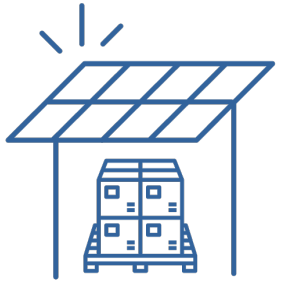
Nos technologies



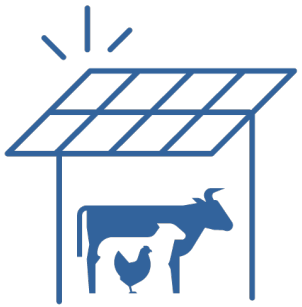
Parcs flottants



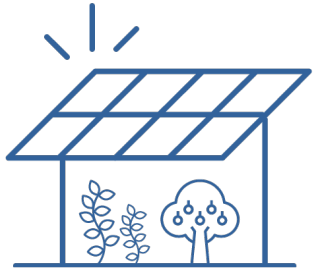
Parcs au sol



Ombrières de stockage

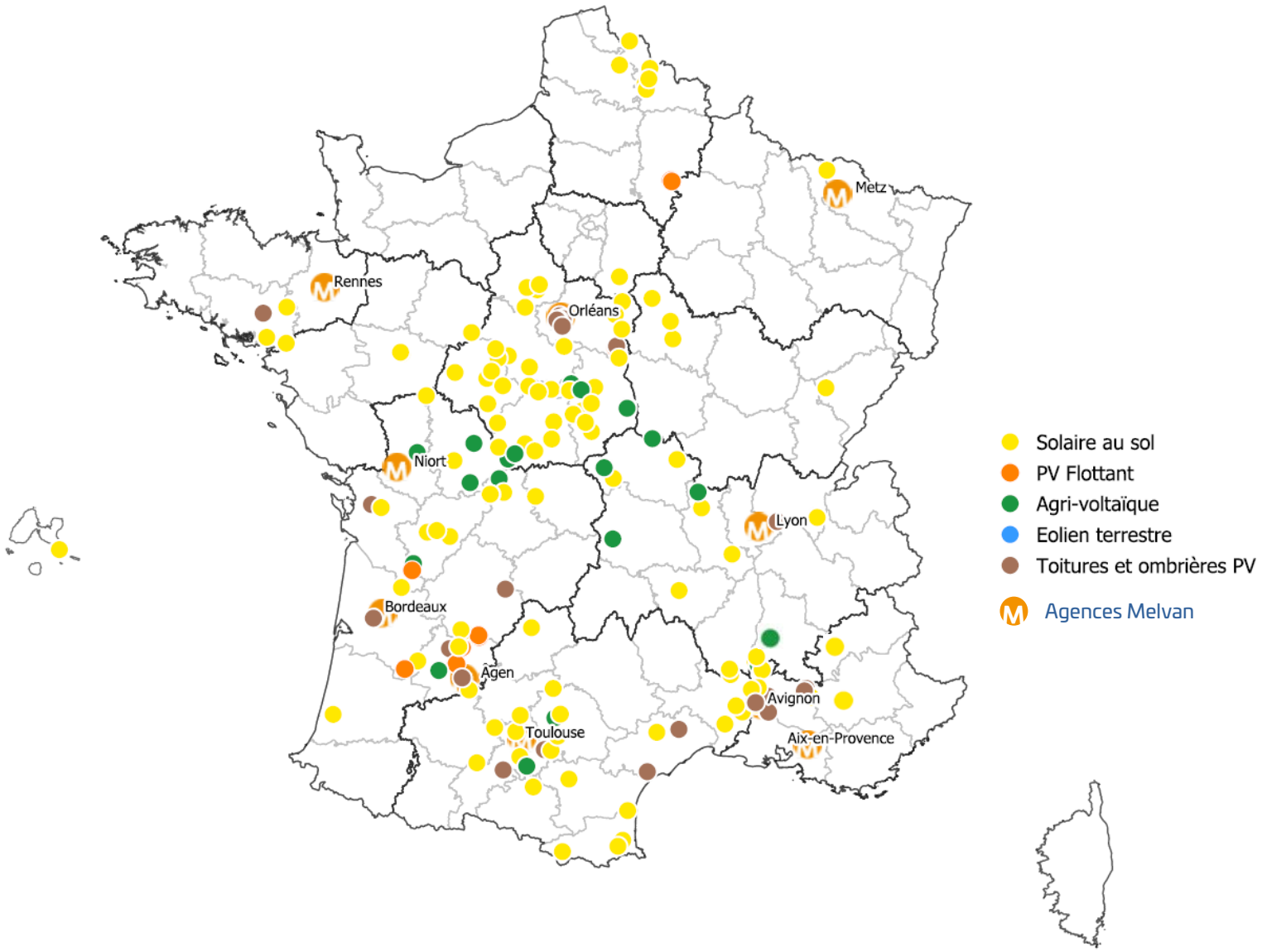


Ombrières d'élevage



sun Agri

Nos projets



Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans
02 38 5403 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu



CADRE JURIDIQUE DU COMITE DE PROJET

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A– rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Participants au Comité de projet :

Participants obligatoires :

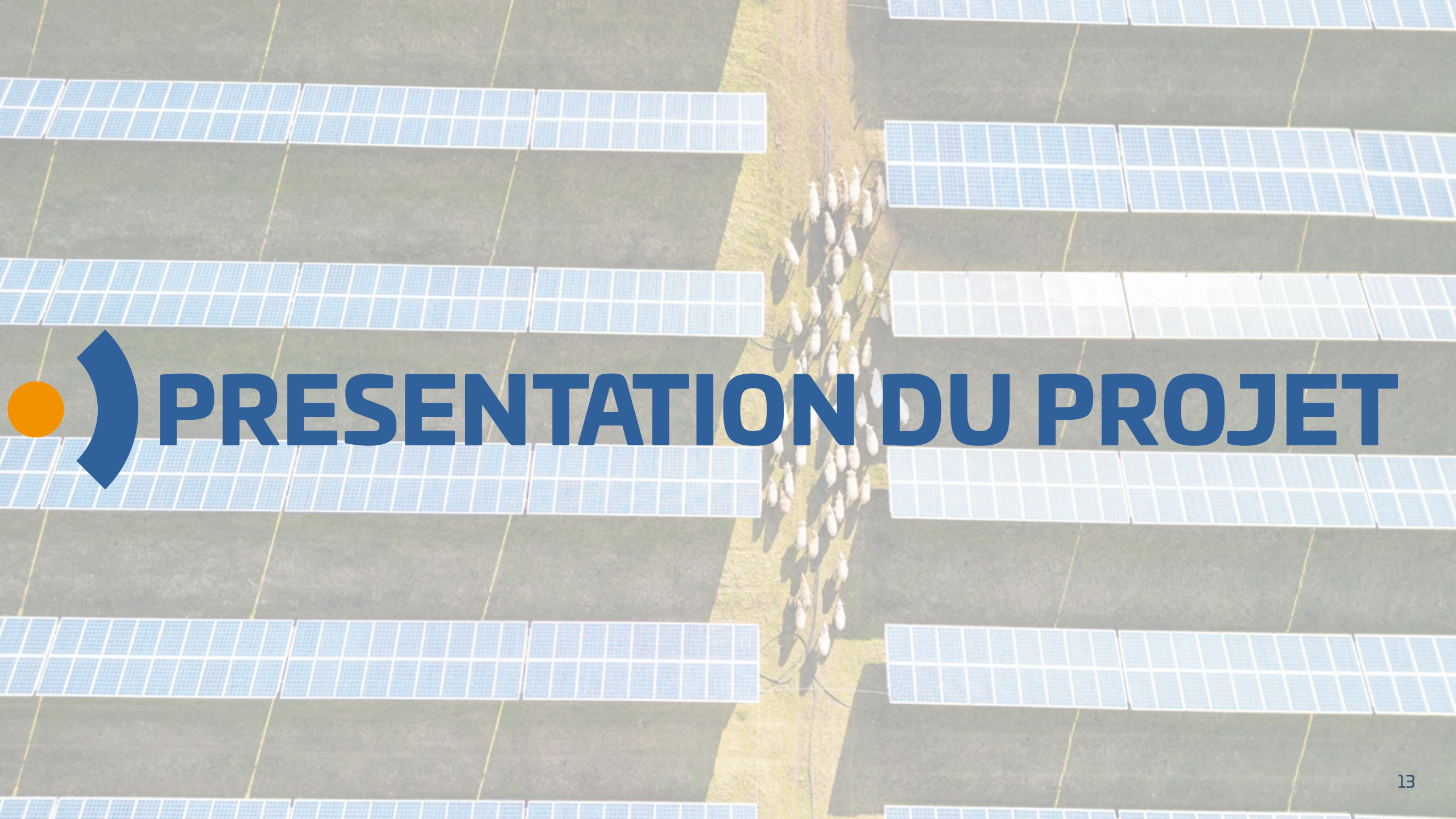
- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ Projet solaire : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
  - Le préfet ou son représentant,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné

- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.
  - tout autre partie intéressée



PRESENTATION DU PROJET

Nos partenaires

Anthony Martin

Anthony MARTIN est agriculteur (éleveur ovin). Il souhaite pouvoir bénéficier des terrains sécuriser pour l'aider dans son processus d'installation

encis environnement

Encis est en charge de la réalisation des inventaires et de l'étude d'impact

acteagri

Acte Agri + est notre partenaire dans l'élaboration de projets agrivoltaïques et compatibles avec l'agriculture.

Atelier CHADO

L'atelier CHADO sera en charge de la procédure d'urbanisme

Rencontre des parties prenantes

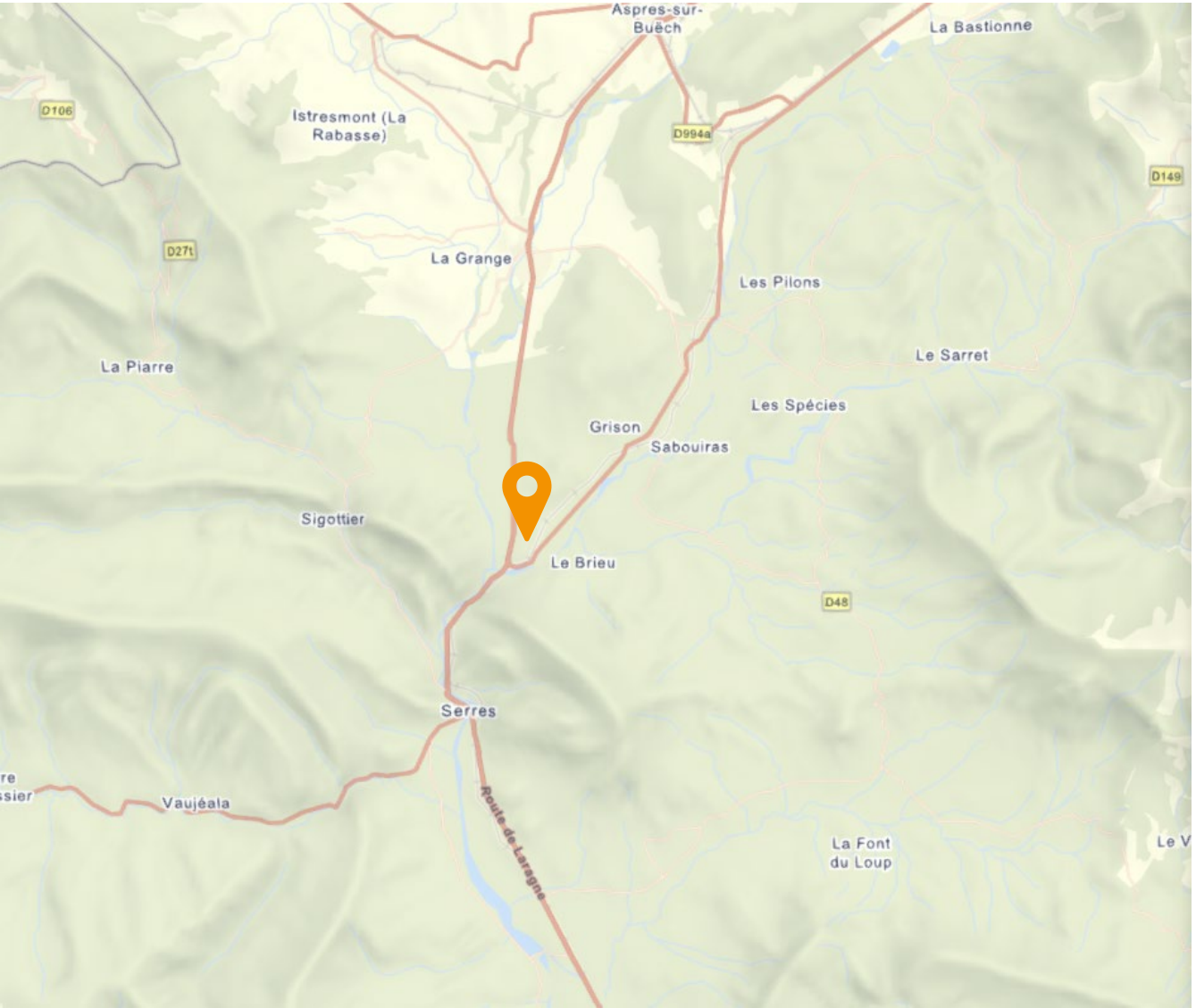


2024

2025

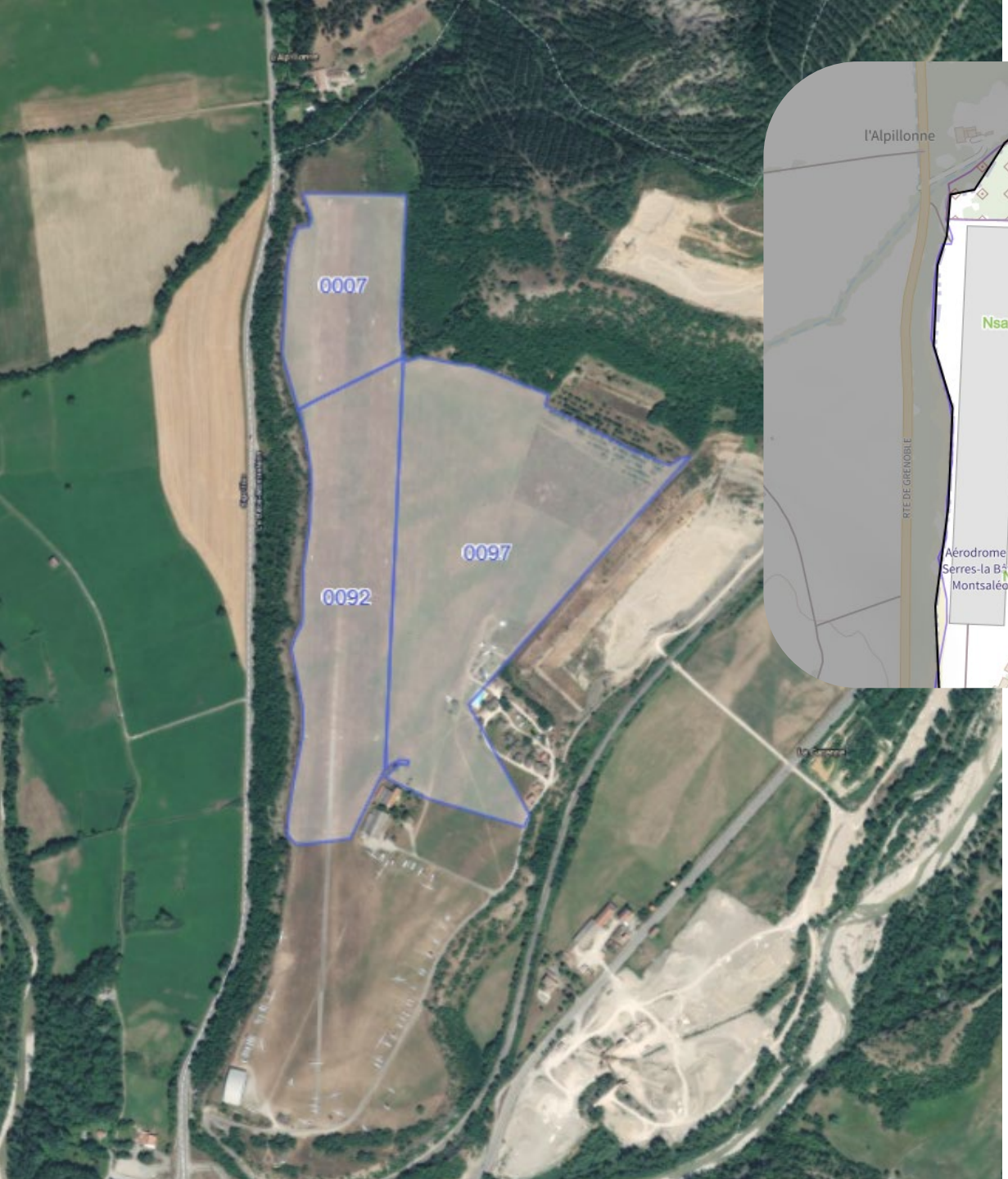
24 avril	12 septembre	18 octobre	25 octobre	25 février	4 avril
SAFER	**DDT**	**Chambre D'Agriculture**	**Mairie de la Bâtie-Montsaléon**	**Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch**	**PNR**

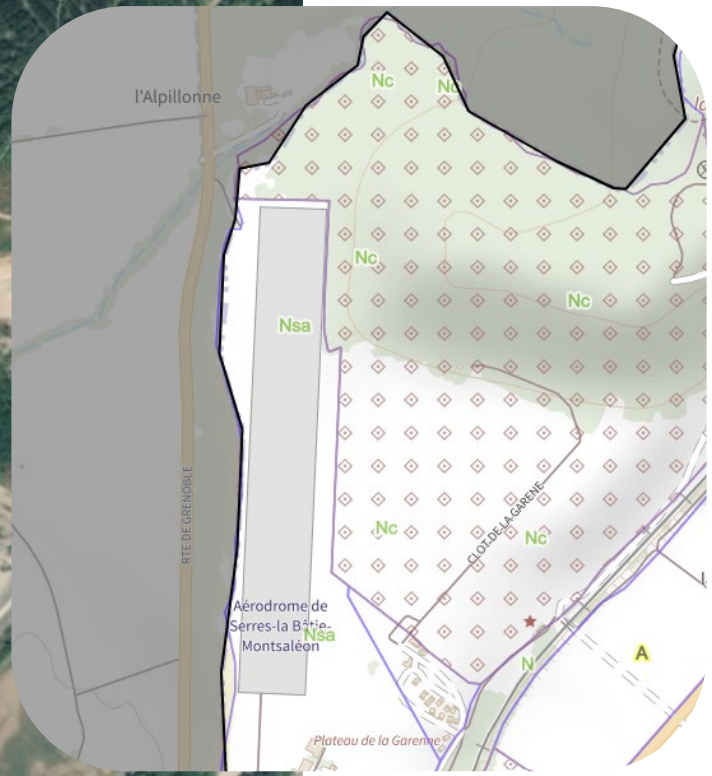
Localisation du site



- Commune de La Bâtie Montsaléon
- Aérodrome
- EIE en cours de finalisation (phase ERC)

Implantation du projet





Il sera éligible comme « cas 3 » au titre du cahier des charges de la CRE

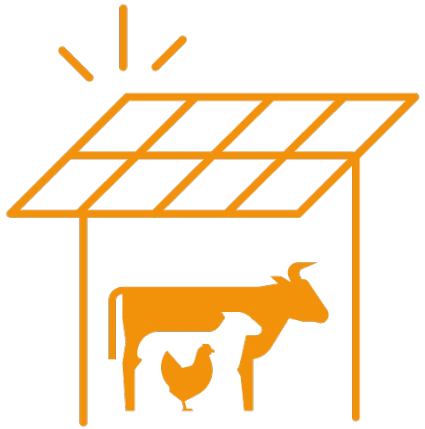
Cas 3 - le Terrain d'implantation se situe sur un site à moindre enjeu foncier, défini comme suit :

Le site est un ancien aérodrome, délaissé d'aérodrome, un ancien aéroport ou un délaissé d'aéroport en domaine public ou privé	Courrier de la DGAC ou du gestionnaire actuel du site, attestant que le site soit un ancien aérodrome, un délaissé d'aérodrome, un ancien aéroport, ou un délaissé d'aéroport, précisant la qualification du domaine, et permettant la géolocalisation du site ; ou Attestation de la municipalité que le site soit un ancien aérodrome, un délaissé d'aérodrome, un ancien aéroport, ou un délaissé d'aéroport, précisant la qualification du domaine, et permettant la géolocalisation du site.

Hypothèses de travail préliminaires

Hypothèse 1

Coactivité sur une partie du foncier
Projet agricompatible



Hypothèse 2

Projet mixte : une partie projet photovoltaïque au sol classique + une partie dédiée à l'exploitation agricole



L'idée d'une cohabitation sur le foncier

Anthony MARTIN, futur éleveur ovin, actuellement au centre de formation agricole et rurale des Hautes-Alpes, s'est porté candidat pour s'établir sur les parcelles dans le cadre de son installation pour jeune agriculteur.
Un dossier d'accompagnement agricole est en cours de finalisation avec notre bureau d'études Acte Agri +







Siège d'exploitation à Aspres-sur-Buëch (15mn en voiture)

Atelier ovin : 60 brebis mérinos, 100% herbagères (surfaces non sécurisées)

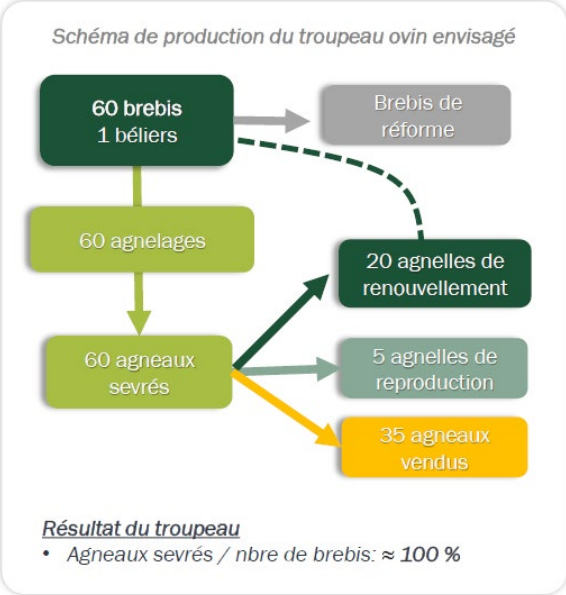
Agriculture biologique et vente directe

Projet agricole

Mi-février à juin : pâturage à Forcalquier sur 300 ha en collines sèches en pension chez un éleveur (total de 160 brebis)

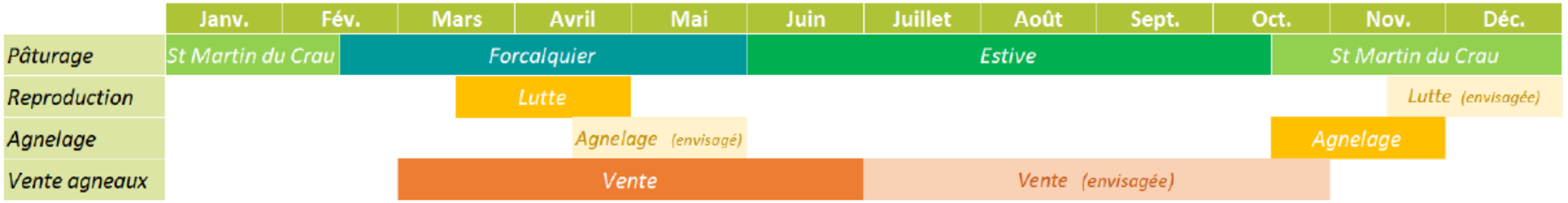
Juin à mi-octobre : estive en montage à Le Monêtier-les-Bains sur 600 ha au total (regroupement de 4 éleveurs)

Mi-octobre à mi-février : pâturage à Saint Martin de Crau sur 20 ha (total de 150 brebis en regroupement avec 2 éleveurs)



La mise à disposition du site au profit de l'éleveur permettrait :

- Une **réduction des frais de pension**,
- Des **terrains sécurisés contre la prédation à proximité de son siège d'exploitation.**



L'idée d'une cohabitation sur le foncier

Superficie du projet agricompatible :
11,5 ha

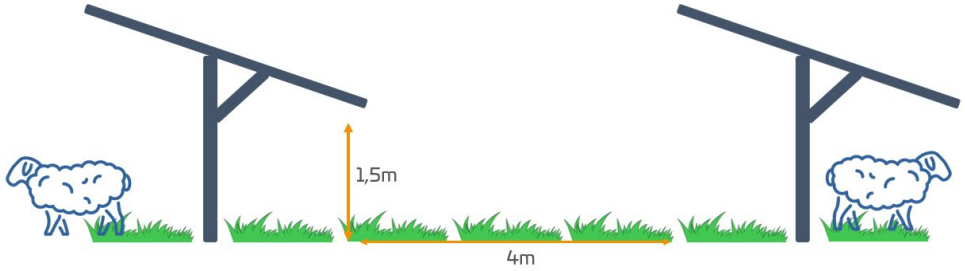
Superficie totale mise à disposition de l'éleveur :
15,8 ha

Section	Numéro	Surface (ha)	Commune
ZI	0092 (pour partie)	5,94	La Bâtie Montsaléon (05)
ZI	0097 (pour partie)	10,51	
ZI	0007 (pour partie)	3,15	

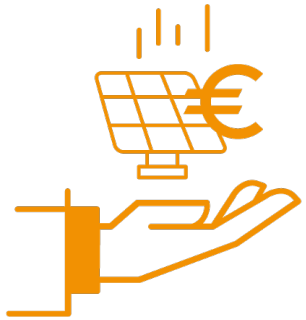


Design du projet





Fiscalité liée au projet

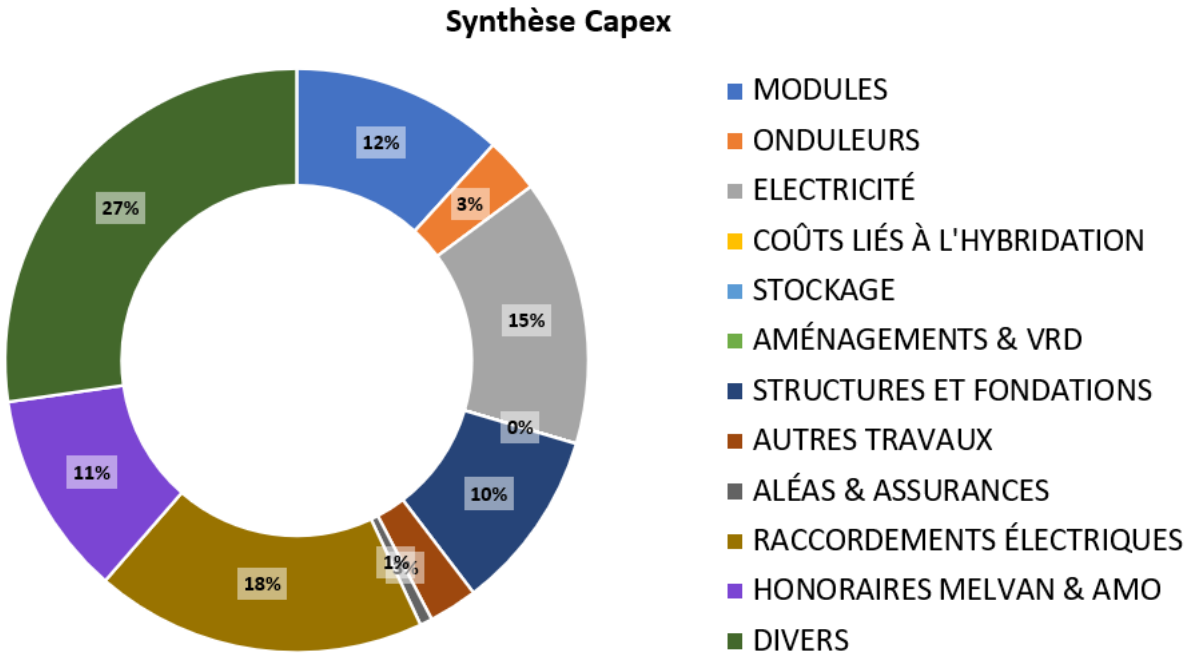


	Département	Commune	EPCI
/an	20 700	15 000	36 000
Total	635 000	480 000	1 080 000

Soit total/an
71 700

Soit
total/exploitation
2 200 000

Coûts prévisionnels



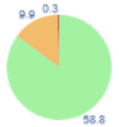
TOTAL BESOINS	**€**	**11 577 582**	***100%***
Montant de Dette Senior	€	10 246 549	*89%*
Montant du Financement Collectif	€	1 157 758	*10%*
Montant du Capital Social	€	13 310	*0%*
Montant du Prêt actionnaires	€	159 964	*1%*
Montant de la prime d'excellence environnementale	€	-	-
TOTAL RESSOURCES	**€**	**11 577 582**	***100%***



Analyse du raccordement

Ce poste est dans la commune de VEYNES, au S3REnR PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (Coordonnées : 923156.1 ; 6385185)

SUIVI DES ENR :



- *Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 0.3 MW*
- *Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 9.9 MW*
- *Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 58.8 MW*

Puissance EnR déjà raccordée	15.1
Puissance des projets EnR en développement	10.6
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	69.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	_
Quote-Part unitaire actualisée	76.89 k□/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	17 %

mis à jour le 19/02/2026

13 km jusqu'au poste source de Veynes

Planning

2024	2025	2026	2027	2028	2029
Sécurisation foncière Lancement des inventaires (printemps 24)	Dépôt du permis (juin 25) Lancement DPMEC Instruction	Autorisation Purge Obtention d'un tarif de rachat de l'énergie auprès de la CRE (AO)	Conventions de raccordement Financement	Construction	Exploitation

Synthèse du projet

11,6 MWc
Puissance installée sur la zone mise à disposition

1 497 kWh/kWc/an
Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance

17 365 MWh/an
Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité

~ 14 790 personnes
Production équivalente à la consommation électrique spécifique

6 495 tonnes de CO2/an
Estimation rejets de CO_2 évités

Exploitation : 30 ans

Date de mise en service prévisionnelle de la centrale : 2029

1,7 ans
Temps de retour énergétique de la centrale